

Les boisés de la plaine du Richelieu, *une situation précaire*

Le paysage rural de la plaine du Richelieu a été façonné au fil des ans par les activités humaines. L'intensification des pratiques agricoles, l'étalement urbain, la construction d'infrastructures routières et hydroélectriques ont fait en sorte que le territoire, autrefois forestier, s'est peu à peu transformé laissant la place à un paysage rural morcelé. C'est ce que l'on appelle le phénomène de la fragmentation forestière.

Les conséquences de la fragmentation forestière

La perte de milieux naturels et la fragmentation sont reconnues comme étant les causes les plus importantes de la diminution de la diversité biologique en milieu agricole. Plus un milieu naturel est fragmenté, plus on diminue les chances de préserver une diversité d'habitats et d'espèces sauvages.

Situation dans la plaine du Richelieu

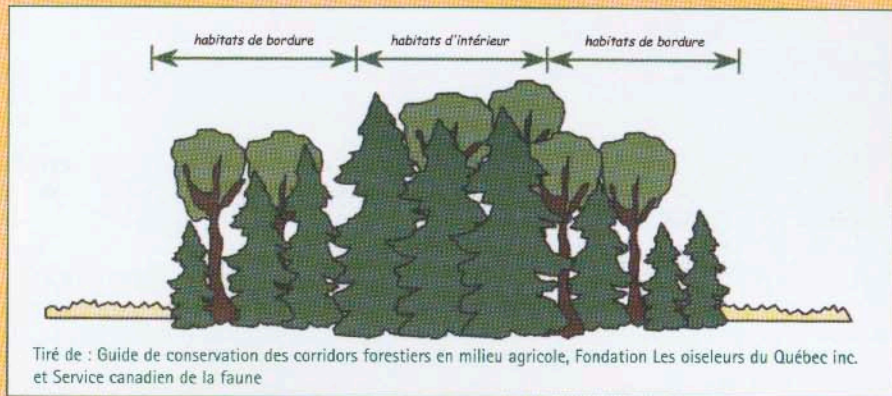
Sur le territoire des MRC Haut-Richelieu et Rouville, aucun site naturel ne fait l'objet d'un statut de protection, à l'exception de la Réserve écologique Marcel-Raymond.

Cette situation est d'autant plus critique aujourd'hui, alors que les milieux forestiers en zone agricole ne couvrent plus qu'une portion restreinte du territoire. À titre d'exemple, si on exclut les collines montérégiennes, les tourbières boisées et les marécages, les boisés ne comptent plus que pour 11 % du territoire de la MRC Haut-Richelieu et 17 % de celui de la MRC Rouville.



photo : CIME

Les boisés, un oasis pour la faune et la flore



Les boisés de grande superficie (plus de 100 hectares) ont la particularité de pouvoir supporter des habitats dits d'intérieur ou de cœur de forêt. Ces habitats abritent des espèces qui vivent uniquement dans ces milieux.

Ces espèces dites d'intérieur ne sont pas adaptées pour survivre dans les milieux ouverts. Elles dépendent des habitats de cœur de forêt pour compléter leur cycle de vie. La fragmentation des milieux forestiers en plusieurs boisés de dimension variable augmente considérablement les habitats de bordure au détriment des habitats d'intérieur ou de cœur de forêt. Si les habitats d'intérieur disparaissent, les espèces qui en dépendent sont vouées à disparaître, elles aussi.



Parmi les espèces d'intérieur de forêt, mentionnons la paruline couronnée (*Seiurus aurocapillus*), le tangara écarlate (*Piranga olivacea*) et l'épervier brun (*Accipiter striatus*). Ces espèces d'oiseaux sont sensibles à la fragmentation forestière. Ainsi, la distribution du tangara écarlate est de plus en plus limitée à cause de la disparition progressive des forêts et de la petite taille des boisés résiduels.

Le territoire des MRC Haut-Richelieu et Rouville compte encore quelques rares boisés de grande superficie dont le Grand Bois de Saint-Grégoire et le Pain de Sucre à Saint-Jean-sur-Richelieu. Ces boisés forment des oasis pour la faune et la flore de cœur de forêt.

Il est à noter que les boisés de plus petite superficie (moins de 100 hectares) méritent aussi notre attention. Ces boisés peuvent abriter des espèces rares mais surtout, ils peuvent faire partie d'un corridor forestier et former des liens entre plusieurs boisés isolés. Ils offrent à plusieurs espèces animales comme le lièvre et le raton laveur, un couvert forestier en territoire agricole, ce qui est particulièrement important durant les rigueurs de l'hiver.



La conservation des boisés, des bénéfiques aujourd'hui et demain

La conservation des boisés de la plaine du Richelieu amène de nombreux bénéfices tant du point de vue écologique que pour l'économie régionale et locale et le maintien d'une qualité de vie pour les citoyens.



Maintien d'écosystèmes variés et, par conséquent, de la diversité des espèces (faune et flore).

Protection d'espèces rares ou menacées.

Embellissement du paysage de la région puisque les boisés rompent la monotonie du territoire agricole.

Rôle de brise-vent qui contribue à réduire l'érosion des sols agricoles ainsi que la poudrière sur les routes en hiver.

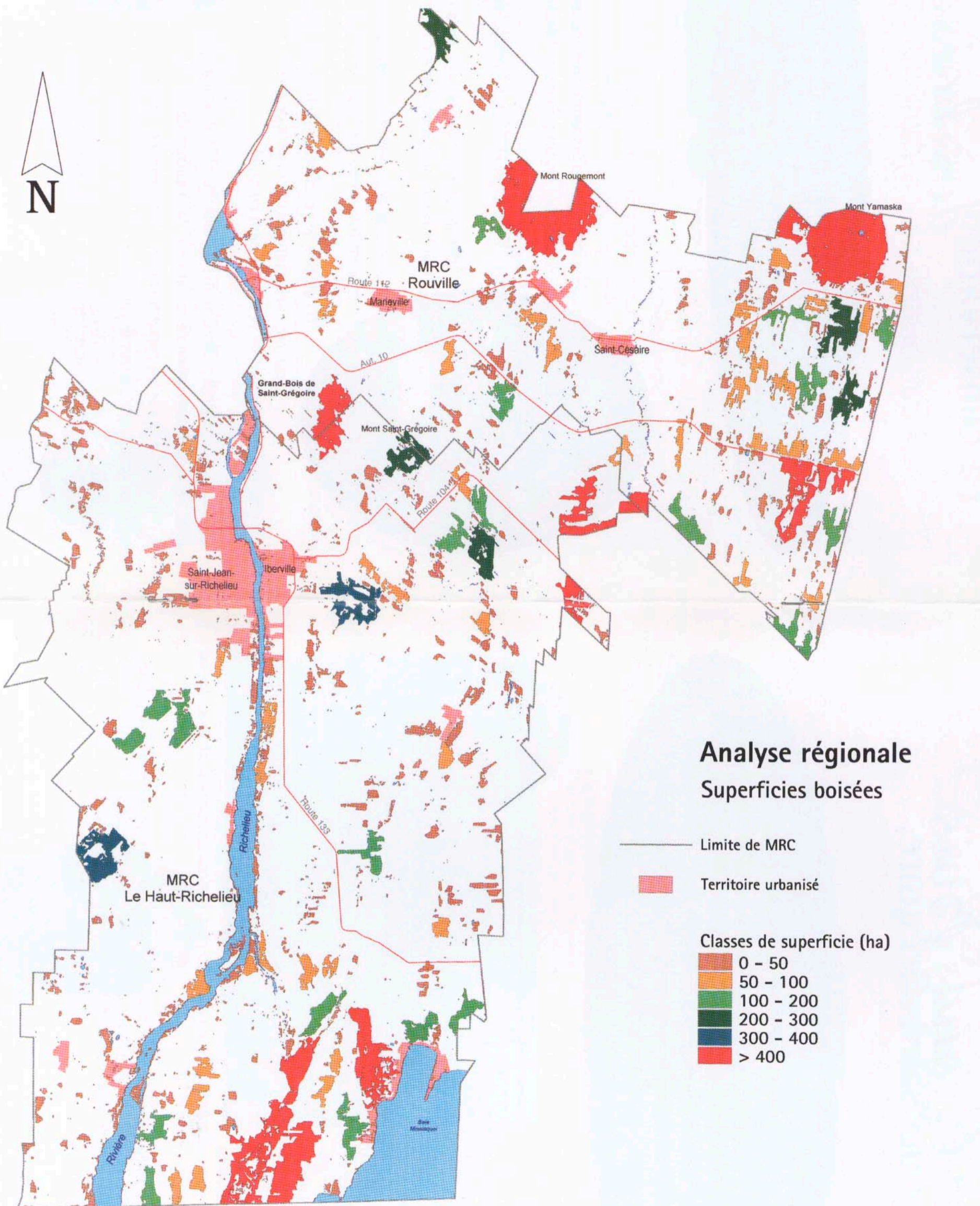
Maintien de certaines activités économiques comme l'acériculture et la récolte de bois de chauffage (dans un esprit de développement durable).

Possibilité de pratiquer des activités de loisir comme la randonnée, le ski de fond, l'observation de la nature et la cueillette de champignons lorsque les caractéristiques, l'emplacement et les droits de propriété du boisé le permettent.

Maintien de corridors forestiers permettant à des espèces fauniques de se déplacer.



Fragmentation des boisés dans les MRC Haut-Richelieu et Rouville



Le Grand Bois de Saint-Grégoire, un exemple

Le Grand Bois de Saint-Grégoire chevauche le territoire des MRC Haut-Richelieu et Rouville. Il est situé en territoire agricole et appartient à de nombreux propriétaires. Il fait partie de ce qu'on appelle la forêt privée. Le Grand Bois de Saint-Grégoire est un site unique dans la plaine du Richelieu quant à l'importance de sa superficie de plus de 400 hectares : ses dimensions atteignent plus de 1 kilomètre de largeur et près de 3,5 kilomètres de longueur.

Une diversité écologique remarquable

La grande superficie et la diversité des composantes du milieu physique du Grand Bois (forme de terrain, dépôt et drainage), font en sorte qu'il supporte sept types de peuplements forestiers, dont diverses érablières et une prucheraie offrant ainsi des habitats variés. Plus de 325 plantes y ont été recensées, faisant de ce site le boisé ayant la diversité floristique la plus élevée dans la plaine du Richelieu. Parmi ces plantes, on trouve une espèce désignée menacée et neuf espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Compte tenu de cette diversité écologique remarquable et de la présence de nombreuses espèces rares, le Grand Bois de Saint-Grégoire constitue une forêt exceptionnelle, une forêt refuge*. Ce site se classe d'ailleurs au 5^e rang des forêts refuges au Québec en raison de cette concentration exceptionnelle d'espèces.

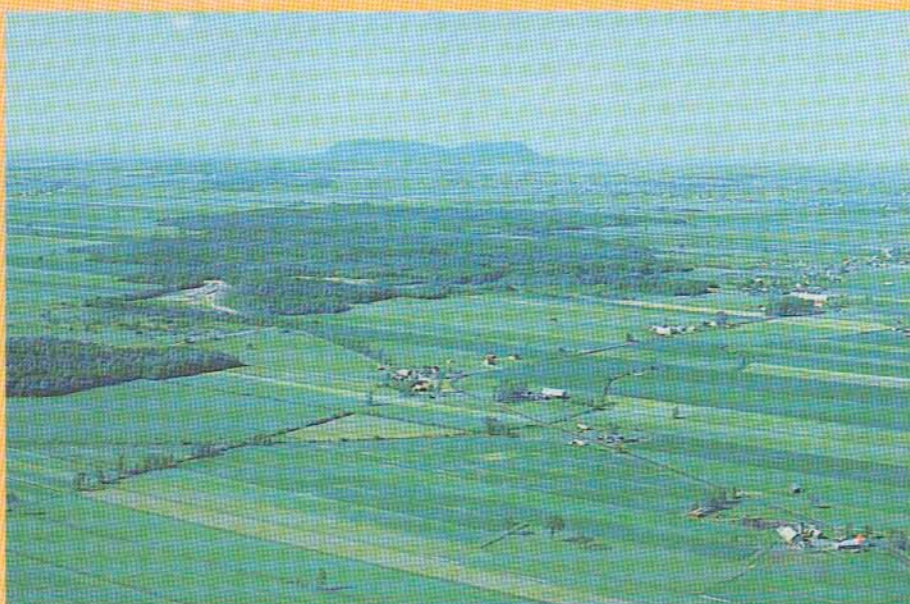


photo : CIME

*Le ministère des Ressources naturelles du Québec classe les écosystèmes forestiers exceptionnels en trois catégories : les forêts refuges, les forêts rares et les forêts anciennes. Les forêts refuges abritent une ou plusieurs plantes menacées ou vulnérables. La majorité des forêts refuges et rares se trouvent en territoire privé, dans le sud-ouest du Québec.

Le Grand Bois de Saint-Grégoire, un site à protéger

Le Grand Bois est le refuge d'un nombre considérable de plantes parmi lesquelles quelques-unes sont considérées comme rares. Voici trois espèces dont la situation est particulièrement préoccupante.

La phégoptère à hexagones (*Phegopteris hexagonoptera*)



photo : J. Labrecque, MENNV

Cette fougère, qui mesure de 30 à 60 cm de hauteur et qui a une forme nettement triangulaire, est sensible aux perturbations de son habitat. De la dizaine de colonies répertoriées au Québec, trois seraient disparues. Le Grand Bois abrite deux populations de phégoptères à hexagones dont une est fort importante pour le maintien de l'espèce au Québec avec ses 5000 individus.

La phégoptère à hexagones est sur le point d'être désignée menacée au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

L'aster à rameaux étalés (*Aster divaricatus*)

Plante à fleurs d'automne, cet aster n'a été observé qu'en moins de dix endroits au Québec. Selon les connaissances actuelles, trois colonies possèdent une taille suffisante pour maintenir leur population à long terme. L'aster à rameaux étalés est rare au Canada et dans un État américain.

L'aster à rameaux étalés a été désigné espèce menacée au Canada par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.



photo : J. Labrecque, MENNV

L'aplectrelle d'hiver (*Aplectrum hyemale*)

Seule représentante du genre *Aplectrum* en Amérique du Nord, cette orchidée ne compte que deux colonies au Québec, dont une dans le Grand Bois. Elle est également rare en Ontario et dans 10 des 14 États américains où elle a été recensée.

C'est parce que son unique feuille se déroule en octobre et passe l'hiver sous la neige qu'on lui a donné le nom d'aplectrelle d'hiver. Par contre, elle fleurit au printemps comme bon nombre de plantes printanières. Le taux de succès de la reproduction par graine étant faible, c'est par reproduction végétative que la plante tente de maintenir ses maigres effectifs.

L'aplectrelle d'hiver est désignée espèce menacée au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.



photo : J. Labrecque, MENNV

Menacé le Grand Bois ?

Le Grand Bois de Saint-Grégoire, bien qu'il soit un site naturel exceptionnel, ne jouit d'aucun statut de protection, mis à part la participation de plusieurs propriétaires et d'organismes non gouvernementaux à des actions de conservation. Son intégrité écologique est donc mise en péril par les pressions qu'exercent les activités humaines : projet de site d'enfouissement sanitaire, agrandissement de la zone agricole, coupes de bois post-verglas, etc.

La conservation *des boisés,* *une responsabilité sociale*

En tant que décideurs, gestionnaires, propriétaires, membres d'organismes en environnement et citoyens, il nous incombe de veiller à ce que notre patrimoine naturel, en particulier les boisés d'intérêt, soit conservé. À l'aube de ce troisième millénaire, nous avons le choix de :
laisser les pressions de développement s'exercer et mettre en péril les derniers boisés d'importance du sud du Québec ;

ou

poser les actions qui feront que comme collectivité nous contribuerons à préserver les derniers sites représentatifs des écosystèmes et de la biodiversité de notre région.

Conservier les boisés, de quelles façons ?

- En s'assurant que les boisés dont la conservation est prioritaire soient reconnus comme boisé à vocation de conservation dans les schémas d'aménagement des MRC concernées;
- en informant et en sensibilisant les élus municipaux à l'importance de préserver les boisés;
- en s'assurant que les décisions relatives à l'utilisation et au développement des boisés d'intérêt tiennent compte d'un objectif de conservation;
- s'il y a lieu, en impliquant les propriétaires et en les informant sur les mécanismes leur permettant de préserver leur boisé;
- en appuyant les diverses actions visant à protéger ces sites exceptionnels;
- en développant des idées innovatrices quant à la protection des boisés;
- en trouvant des alternatives à l'utilisation et au développement du territoire qui mettent en pratique les principes de développement durable.

L'implication de deux organismes



Un organisme régional :
le Centre d'interprétation du milieu écologique
(CIME) du mont Saint-Grégoire

Créé en 1981, CIME mont Saint-Grégoire est un organisme sans but lucratif dont les objectifs sont la conservation et la mise en valeur du mont Saint-Grégoire et d'autres sites naturels de la région du Haut-Richelieu. CIME a également une mission éducative.

Conscient de la valeur inestimable du Grand Bois, CIME a décidé de s'impliquer activement dans sa préservation en faisant l'acquisition avec d'autres partenaires d'un terrain et en menant certaines activités de sensibilisation.



Un organisme national :
le Fonds mondial pour la nature
(WWF)

Le WWF travaille à protéger les habitats naturels et à assurer la survie des espèces en péril au Canada, comme ailleurs dans le monde.

La campagne *Espaces en danger*, mise sur pied en 1989, est une des initiatives du WWF qui vise le parachèvement d'un réseau de sites protégés à l'échelle nationale, représentant toutes les régions naturelles terrestres du Canada, d'ici à l'an 2000, et toutes les régions naturelles marines, d'ici à l'an 2010.

Dans le cadre de cette campagne, le WWF appuie les actions de conservation de CIME visant la conservation des boisés d'intérêt écologique comme le Grand Bois de Saint-Grégoire.



Ce projet est rendu possible grâce à la participation financière du Fonds mondial pour la nature (WWF) ainsi que du Programme des partenaires du millénaire du gouvernement du Canada. Ce Programme s'est associé à *La nature en héritage 2000*, une initiative pancanadienne dans laquelle s'intègre le présent projet et qui vise à conserver les espèces sauvages et les milieux naturels.